

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Dijon

Séance du jeudi 1er décembre 2016

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. ROZOY

Convocation envoyée le 24 novembre 2016

Publié le 2 décembre 2016

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 7

#### *Membres présents :*

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Louise MARIN
M. Pierre PRIBETICH	Mme Danielle JUBAN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Hélène ROY	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAPUIS	M. Georges MAGLICA	Mme Florence LUCISANO
Mme Nathalie KOENDERS	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean DUBUET
M. Rémi DETANG	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Gaston FOUCHERES
Mme Catherine HERVIEU	Mme Sladana ZIVKOVIC	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	Mme Océane CHARRET-GODARD	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	M. Denis HAMEAU	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. André GERVAIS	Mme Anne ERSCHENS	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. François HELIE	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	Mme Lydie CHAMPION
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Édouard CAVIN	M. Damien THIEULEUX
M. Benoît BORDAT	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Charles ROZOY	M. Hervé BRUYERE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Claude GIRARD	M. Jean ESMONIN	M. Gilbert MENUT
M. Patrick MOREAU	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Yves PIAN	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Cyril GAUCHER
Mme Stéphanie MODDE	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Adrien GUENE.
Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET	

#### *Membres absents :*

M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Anne DILLENSEGER pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Christine MARTIN
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. François HELIE
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER.

---

## **OBJET : Débat d'orientations budgétaires pour 2017**

Conformément aux articles L.5211-36 et L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le Président du Grand Dijon doit, chaque année, présenter au conseil communautaire un « *rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette* ».

Dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, ce qui est le cas du Grand Dijon, le rapport doit également comporter « *une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs* ». Il doit notamment préciser « *l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local, ainsi que les orientations générales du Grand Dijon pour son projet de budget primitif 2017, sont précisément définies dans la note de synthèse annexée au présent rapport, laquelle constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2017 de la Communauté urbaine.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et L.5211-36 ;  
Vu la note de synthèse sur les orientations budgétaires du Grand Dijon annexée au présent rapport ;

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **de prendre acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2017 lors de la séance du conseil communautaire du 1er décembre 2016 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

Preennent acte des débats : 78